



Cahier des charges pour l'intervention d'un ou plusieurs artistes plasticiens et/ou photographes en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Année 2019-2020

Contexte :

En partenariat avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est doté d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse pour 3 années (2018-2019-2020)

L'objectif est de faire découvrir leurs patrimoines aux jeunes habitants du territoire du Parc, et d'y inclure une dimension sensible par le biais d'une éducation artistique, sur plusieurs de leurs temps de vie (scolaire, péri scolaire, extrascolaire).

Le patrimoine étudié sera lié à la collection ethnographique du Parc, et plus précisément à un corpus d'objets issus de la vie sur le territoire entre la fin du XIXe siècle et la moitié du XXe siècle.

Objet :

Le thème annuel de l'année 2019-2020 sera « *La chaumière, maison du futur ?* ». Ce thème ouvre la voie à de nombreuses pistes pour des projets pédagogiques liés à l'architecture, aux techniques de construction traditionnelles mais aussi contemporaines intégrant les problématiques d'économie d'énergie et d'adaptation au réchauffement climatique, aux ressources naturelles locales et à leur gestion durable, aux maintiens des paysages, aux différents modes d'habiter...

L'intervenant artistique accompagne l'enseignant et ses élèves (ou l'éducateur et ses jeunes) dans l'optique d'une ouverture poétique et sensible sur le sujet qu'ils étudient. Il aide les jeunes à aborder leur territoire et leur patrimoine avec un regard à la fois attentionné et ouvert, il leur permet de suivre le temps du projet, un parcours culturel de qualité, dans une démarche participative, incluant la rencontre avec des œuvres et des artistes. Ses interventions sont organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle. La création d'une œuvre n'étant pas la finalité première du projet, ces interventions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Le projet doit également permettre une découverte d'objets issus de la collection ethnographique du Parc, qui seront présentés aux jeunes et éventuellement utilisés dans les projets. (voir exemples sur photos jointes en annexe).

Valorisation :

Le projet devra comporter un volet de valorisation à imaginer en concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes en cours d'année. Cette valorisation n'est pas l'objectif principal des interventions.

Budget prévisionnel, conditions financières :

L'intervenant sélectionné bénéficie :

- d'une allocation d'intervention à hauteur de 60 euros par heure d'intervention.
 - d'un forfait d'heures préparatoires au prorata du nombre d'heures effectuées
 - d'un forfait de frais de déplacement au prorata du nombre d'heures effectuées.
- L'intervenant doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Le budget prévisionnel prévoit un coût pour la valorisation de l'action menée.

Le projet dans sa globalité prévoit l'accompagnement de 12 groupes de jeunes à hauteur de 10 heures chacun. Ce prévisionnel peut être remanié à la marge.

Cadre juridique :

Un contrat d'interventions artistiques spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et du (ou des) intervenant(s) est signé avant le début des interventions.

Calendrier :

Fin mars 2019 : choix du (ou des) intervenant(s)

Juin-septembre 2019 : choix des groupes

Septembre 2019 : finalisation du (ou des) contrat(s) d'interventions

Mercredi 2 octobre 2019 : réunion de présentation du projet aux enseignants en présence du (ou des) intervenant(s).

Octobre 2019 – aout 2020 : déroulement des projets (possibilité de définir des mois en particulier)

Éléments à fournir :

- Un dossier présentant la démarche artistique du (ou des) intervenant(s). La réponse peut éventuellement se faire en binôme plasticien/photographe. Dans ce cas merci de préciser comment le binôme se répartit les classes ou se répartit les heures au sein de chaque classe.
- Une note d'intention décrivant les projets qui pourraient être développés dans le cadre des interventions ainsi que contraintes techniques avec mention du nombre de groupes de jeunes (classes ou accueil de loisir...) pouvant être pris en charge par l'intervenant ou le binôme.
- Un curriculum vitae du (ou des) intervenant(s)












Date limite de retour des dossiers :

le 27 février 2019 à marine.vanot@pnr-seine-normande.com

Renseignements complémentaires :

Pour plus d'information, contactez Marine Vanot Responsable du service éducation au territoire au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. 02.35.37.23.16 ou marine.vanot@pnr-seine-normande.com

Annexes page suivante : sélection de quelques images des objets de la collection ethnographique du Parc liés aux chaumières, pour en voir davantage : <https://webmuseo.com/ws/pnr-seine-normande/app/collection/expo/1>

 <p>87.21.10 (ciseau ; gradine)</p>	 <p>95.17.58 (hache ; herminette : Sur la partie métallique : Brades 1938)</p>
 <p>2001.10.3 (crémaillère)</p>	 <p>2001.14.23 (batte)</p>
 <p>2001.17.725 (marteau)</p>	 <p>2001.17.1145 (peigne)</p>
 <p>2002.2.61 (plane)</p>	 <p>2005.7.2.2 (mamrite)</p>
 <p>2011.0.166</p>	 <p>2012.0.24 (rouet ; rouet)</p>
 <p>PNR 2016.0.14 (ciseaux)</p>	